

LA RIVIÈRE NELSON ET KETTLE RAPIDS*

La rivière Nelson, qui se jette dans la Baie d'Hudson, draine un territoire de 440,000 milles carrés au Manitoba, y compris les 9,400 milles carrés du Lac Winnipeg. L'Hydro-Manitoba procède présentement à l'aménagement de la Nelson, l'une des plus grandes rivières d'Amérique, à 500 milles au nord de Winnipeg.

La première phase de cet aménagement comprend la construction d'une centrale de 1.2 million de kilowatts à Kettle Rapids et celle, s'il y a lieu, d'un ouvrage régulateur à l'embouchure du Lac Winnipeg. L'Hydro-Manitoba prévoyait également détourner le cours de la rivière Churchill, un affluent de la Nelson, vers celle-ci en amont de Kettle Rapids. Le présent gouvernement de la province a décidé de suspendre l'exécution de ces plans pour en étudier d'autres. Les plans à long terme de l'Hydro-Manitoba prévoyaient la construction sur la rivière Nelson, entre le Lac Winnipeg et la Baie d'Hudson, de dix centrales d'une puissance totale de près de 7 millions de kilowatts.

La construction de la centrale de Kettle Rapids a débuté en 1966; les quatre premiers de ses dix groupes générateurs doivent entrer en service en 1971. Le barrage principal de terre et d'enrochement,



Le barrage de Kettle Rapids en construction.

auquel sont intégrés la prise d'eau de la centrale et un déversoir, aura une longueur de 5,200 pieds et créera une hauteur de chute nette de 100 pieds. Le chantier de la centrale est à deux milles seulement de la voie ferrée du chemin de fer de la Baie d'Hudson, la seule voie d'accès terrestre vers le Nord du Manitoba.

**(Quatrième article sur les centrales hydro-électriques du Canada.)*

L'ASSURANCE-MALADIE AU QUÉBEC

Déjà plus de 95 pour cent des Canadiens sont maintenant protégés par un système d'assurance-maladie, a déclaré M. John Munro, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette déclaration était faite lors de l'envoi de la première avance mensuelle, soit \$11,284,400, comme contribution du Fédéral au Régime de l'assurance-maladie du Québec. Ce premier versement fut adressé au ministre provincial de la Santé, M. Claude Castonguay.

Québec devient ainsi la huitième province à adhérer au programme, et ce, depuis le 1er novembre. Les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, de même que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont encore étrangers aux avantages dont jouissent plus de 20 millions de Canadiens.

Le Gouvernement fédéral verse aux provinces une avance mensuelle fixée à environ 90 pour cent du montant de sa participation. Au terme de chaque année fiscale un rajustement s'établit d'après le coût total du Régime. Tant que toutes les provinces et les Territoires, n'auront pas adhéré au système, il il faudra prévoir de légères modifications aux versements du Fédéral.

LES JEUX D'HIVER À RADIO-CANADA

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, et le président de la Radio-Canada, M. George Davidson, ont signé récemment une entente accordant à la Société l'exclusivité des droits pour la diffusion nationale, à la radio et à la télévision, des Jeux de 1971 à Saskatoon.

Lors des premiers Jeux d'hiver qui avaient lieu à Québec en 1967, de même que lors des premiers Jeux d'été à Halifax-Dartmouth en 1969, la diffusion des reportages à la radio et à la télévision aux réseaux français et anglais avait été réalisée en direct par les services de Radio-Canada.

La diffusion des Jeux qui se dérouleront du 11 au 22 février 1971 à Saskatoon, représente quelque quinze heures d'émissions à la télévision française et anglaise; quant aux reportages radiophoniques, Radio-Canada prévoit y consacrer plus de sept heures de diffusion.

La formule adoptée pour la tenue des Jeux du Canada permet d'organiser d'importantes manifestations sportives tous les deux ans, chacune donnant lieu à des épreuves dans toutes les disciplines et alternant entre les sports d'hiver et les sports d'été.